

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RS - Création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

• date de convocation le 03 février 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 67

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Anne Manipoud - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Jean-Luc Berthalay |
| Challes-les-Eaux | Daniel Grosjean |
| Chambéry | Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori |
| Cognin | Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton - Bruno Stellan |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoaz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet |
| La Ravoire | Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter |
| La Thuile | |
| Le Châtelard | Pierre Hemar |
| Le Noyer | |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | Albert Darvey |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | Gérard Marcucci |
| Saint-Alban-Laysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Hubert Marechal |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | Maryse Fabre |
| Saint-Jean-d'Arvey | |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Jérôme Esquevin |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération n° 073-17 C

objet **RS - Création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité**

Christiane Boisselon, conseillère déléguée chargée des publics en grande difficulté et de la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées, rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées oblige de créer une Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire et qui regroupent 5 000 habitants ou plus.

Propositions

Composition

- Présidence : présidée de droit par le président de l'EPCI, la présidence est confiée à la conseillère déléguée chargée des publics en grande difficulté et de la Commission pour l'accessibilité.
- Trois collèges : élus, associations, techniciens.

Fréquence

- Deux à trois réunions par an.

Missions

- Elaborer le rapport annuel d'accessibilité.
- Suivre les agendas d'accessibilité programmée relatifs au cadre bâti et aux transports.
- Faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, avec l'appui des associations représentant les différents types de handicap.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : crée la Commission intercommunale pour l'accessibilité,

Article 2 : approuve les modalités définies ci-dessus,

Article 3 : précise que la liste des membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité sera fixée par arrêté du président.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 073-17 C

Objet de l'acte : RS - Création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19073H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19073H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017